

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 avril 2022

Présents : Mrs DUVAL, Mr LALISOU, Mr MAURANGE, Mr BESSE, Mr JOUSSELY, Mr MONDOUT, Mr MONTASTIER, Mmes FEYDI, GAYOU, DEZAUTEZ, LACROIX, STUHLER, Mr MASSIAS (arrivé en cours de séance)

Absent : Monsieur LAUTIER

Convocation : 31 mars 2022

Secrétaire de séance : Mme STUHLER Nadine

La séance a été ouverte à 20h30

M. le Maire débute la réunion en expliquant que les bulletins de la communauté de communes ont été récupérés et sont à distribuer.

M. le Maire expose que cette réunion a pour principal objet le débat d'orientation budgétaire 2022.

Adhésion à l'association des citoyens contre les déserts médicaux

M. le Maire rappelle les difficultés du monde rural à voir s'installer des médecins et Madame GAYOU nous fait part de ses démarches à ce sujet. Une association a vu le jour en ce sens : l'association des citoyens contre les déserts médicaux. M. le Maire propose que la commune de SAINT SAUD adhère à cette entité. Le Conseil Municipal accepte d'adhérer à cette association pour une cotisation annuelle de 50 euros

Le Conseil Municipal approuve :

Présents : 12 Représentés : 0 Absents : 2

Pour : 12 voix

Contre : 0

Abstention : 0

C'est l'occasion d'évoquer la réunion qui a eu lieu à propos de la borne médicale. Ce dispositif a été présenté devant la population le 23 mars. Les infirmières du secteur ainsi qu'un médecin étaient présents. Il y a eu des échanges mais au final le projet n'aboutira pas.

Monsieur MASSIAS arrive à 20h45

Legs de Madame NIOT

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'un legs de Madame NIOT née MARTIAL au profit de la commune. Ce legs (issu d'un contrat d'assurance vie) s'élèverait à 29.924,67 euros. M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter purement et simplement ce legs net de tous droits de mutation.

Le Conseil Municipal approuve :

Présents : 13 Représentés : 0 Absent : 1

Pour : 13 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Rapport de la CLECT

M. le Maire présente le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées à la CCPN qui doit être approuvé par chaque conseil municipal.

Le Conseil Municipal approuve :

Présents : 13 Représentés : 0 Absent : 1

Pour : 13 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Débat d'orientation budgétaire

M. le Maire rappelle le budget de 2021 et les projets réalisés à la date de ce jour. Ce budget a été anticipé de manière prudente. La situation de la mairie se révèle très correcte au vu d'un rapport à ce sujet transmis par la trésorerie (à l'automne dernier).

Ce dernier revient sur la situation actuelle : l'augmentation des tarifs de l'énergie, du carburant, des combustibles et sur le manque de lisibilité à ce sujet. Il prône la prudence dans l'élaboration du budget 2022.

Budget de fonctionnement

- En ce qui concerne les recettes :
Il note la diminution notable de la dotation de solidarité rurale, cette année compensée par le legs de Madame NIOT.
Aucune autre recette ne bénéficie de hausse sensible.
- En ce qui concerne les dépenses :
Il propose d'augmenter de manière notable les postes relatifs à l'énergie pour anticiper une hausse encore inconnue.
Les autres postes restent relativement stables.

Budget d'investissement

Monsieur le Maire propose à ce sujet :

- De participer au financement de la borne électrique près de la halle
- De refaire tout ou partie de la VC1 au titre de la voirie communautaire et d'effectuer également des travaux sur les routes communales
- De réaliser aux frais de la commune le raccordement des deux maisons « CETTE FAMILLE »
- De provisionner une somme (coût de la viabilisation de terrains) destinée à l'installation de logements locatifs sur la commune (Projet de PERIGORD HABITAT, non encore abouti)
- De remplacer des jardinières, un ordinateur...
- De poursuivre la reprise de concessions abandonnées au cimetière
- D'accomplir divers travaux sur les bâtiments communaux (comme éventuellement la toiture du foyer rural)
- D'installer des toilettes publiques sur la place de la mairie
- De procéder à l'achat d'un nouveau camion, d'un aspirateur à feuilles et d'une épareuse
- En recettes, on intègre la reprise de ce matériel usagé

Une discussion s'ensuit sur les divers postes. M. le Maire détermine la date du prochain conseil municipal pour le vote de ce budget : le 15 avril prochain à 20H30.

M. le Maire termine la séance en informant le Conseil Municipal :

- De la modification de l'éclairage public actuellement en cours (extinction à 22h30)
- De l'installation par la CCPN d'une nouvelle table au grand étang
- Du fait qu'un container à carton va être ajouté à l'atelier municipal. Le problème de la distribution des cabas n'est pas résolu
- Qu'il faut définir la date à laquelle aura lieu le feu d'artifice du mois de juillet (le 13 ou le jour du marché des producteurs soit le 22)
- Que M. Frédéric BRUN envisage un nouveau voyage en Ukraine pour ramener des familles en France
- Que M. LEROYER n'est pas satisfait de la réponse que lui a faite la collectivité
- Qu'il a déposé une plainte contre l'administré qui continuait à envoyer des courriers et des mails
- Du développement de la grippe aviaire dans la région et qu'il faut redonner les consignes de précaution aux particuliers
- De la tombola gratuite organisée par les commerçants du bourg de la commune qui aura lieu du 11 au 17 avril 2022

- Des manifestations organisées par les associations lors du week-end de Pâques : concours de pêche le 17 avril et vide-jardin et chasse aux œufs le lundi 18 avril

Mme GAYOU prend la parole pour informer le Conseil Municipal que désormais les cartes de transport scolaires devront être prises en ligne par les parents pour la prochaine rentrée scolaire et que les sociétés de transport recherchent activement des conducteurs et accompagnateurs.

M. LALISOU rajoute qu'on a évoqué le nombre d'enfants présents à la prochaine rentrée de septembre lors du conseil d'école qui a eu lieu fin mars, ils seraient seulement 72.

Mme LACROIX explique qu'il faudrait restaurer les géocaches avant la saison estivale. De nombreuses communes du Périgord Vert adhèrent à Terra Aventura, le système de geocaching en Nouvelle Aquitaine.

La réunion se termine en évoquant la lettre recommandée envoyée par M. LAMOUREUX à la mairie. Ce dernier souhaite que les eaux pluviales de la route du grand étang qui sont collectées depuis les années 1965 ne se versent plus dans son étang. M. Lamoureux avait déjà envoyé des courriers à ce propos en 2019. Des experts s'étaient déplacés.

Jusque dans les années 2000, une source venant d'une propriété située en amont utilisait le même réseau que les eaux pluviales collectées. Or à ce jour, cette source n'existe plus, sans aucun doute déviée par les travaux de particuliers.

Afin d'assurer la pérennité de l'écoulement, la mairie propose de passer un nouveau collecteur dans un passage commun appartenant à M. Lamoureux et un autre voisin. Cette solution aurait l'avantage également de sauvegarder la propriété d'un autre riverain, qui a construit plus récemment sa maison d'habitation sans être informé de cette contrainte de passage des eaux. Le coût des travaux il y a bientôt 3 ans était évalué à environ 27.000 €.

Dans tous les cas, il nous faut répondre à cette lettre de l'avocat, où on demande par ailleurs à la collectivité de verser la somme de 5.000€ au titre de réparation de préjudice. Cela doit être réalisé dans un délai de 2 mois sinon la commune sera assignée au tribunal.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h15